

Le 19 octobre 2022

SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE 3 TYPES DE GARANTIES?

Garanties légales:

- ✓ Gratuites;
- ✓ Prévues par la Loi sur la protection du consommateur;
- ✓ S'appliquent automatiquement lorsque vous achetez ou louez un bien;
- ✓ Prévoient que ce bien doit: avoir une durée raisonnable et pouvoir servir à l'usage auquel il est destiné.

Le bien est défectueux ou il ne peut pas servir à l'usage auquel il est destiné? Le commerçant qui a vendu le bien ou le fabricant devrait:

- ✓ Réparer le bien ou le faire réparer sans frais;
- ✓ L'échanger;
- ✓ Vous rembourser.

La semaine prochaine, la garantie de base.

Lily Houde, responsable
Service de l'aide financière